

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie



N° W19-519860

77418

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) Matricule : 1050 S Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : MERYM TATBI (vent MARIKII Abdi S)

Date de naissance : / / 69

Adresse : MARALA Rue 3 En 23 Et 2 App 1

Hay Hassawi

Tél. : 0661 686569 Total des frais engagés : 545,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / / 2021

Nom et prénom du malade : MERYM TATBI

Lien de parenté :  Lui-même       Comptant       Enfant

Nature de la maladie : Osteofite + Arthrose + Poliostose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 18/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/2012	C.	1	600 00	INP : INPE : 091191981
				

#### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Exécution des ordonnances à la Pharmacie ou à la Facture
<i>PHARMACIE HAYAT KARIM Dr. A. HAYAT KARIM 22, Lot. 1, Missimi Rue Tassan - Casablanca 05 22 90 35 2</i>	<i>18/05/2011</i>	<i>345, 8</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

الدكتورة لبني قباج

الطب العام

نساء - رجال - أطفال

- طبيبة مستعجلات بصفحة درب غلف المتعددة

التخصصات للضمان الاجتماعي سابقا

دبلوم جامعي في مرض السكري

كلية الطب مونتوبولي

دبلوم بين جامعي في مرتفع ضغط الدم

كلية الطب ستراسبورغ

الفحص بالصدى

- التخطيط الكهربائي للقلب

# Docteur Loubna KABBAJ

## Médecine générale

### Femmes - Hommes - Enfants

- Ancien médecin Urgentiste Polyclinique CNSS derb Ghellef, Casablanca
- Diplôme Universitaire de Diabétologie Faculté de Médecine de MONTPELLIER
- Diplôme Inter-universitaire Hypertension Artérielle Faculté de Médecine de STRASBOURG
- Echographie générale
- Electrocardiogramme

Casablanca, le : ..... 18/05/2021 ..... الدار البيضاء في

MME TATBY MERYEM

PPC : 137 DH 00

*137,00*

- BACILLAC FORTE - Gélule

1 Gélule, matin, soir, pendant 14 jours

AVARICON H  
PPC: 75,90 DH

*75,90*

- Avaricon H - pommade

1 application 2 fois par jour pendant 10 jours

*22,20*

- Baycutene - crème

1 application matin pendant 10 jour

LOT :  
PER :  
PPV :

*22,70*

*36,70*

- Mycoderme 1% - crème

1 dose, soir pendant 10 jours

LOT: 08020087  
PER: 12/2025  
PPU: 36,70 DH

*72,90*

- Nomyc 150 mg - gélule

1 comprimé/semaine pendant 4 semaine

LOT: 19C066  
EXP: 09/22

PPV: 72DH90

PHARMACIE HAY EL HASSANI  
DZ AKOUZ KARIM  
50-52 Lot 3 Missiri Rue 2  
Hay Hassani - Casablanca  
Tel: 05 22 90 35 22

Dr. Loubna Kabbaj  
Médecine générale  
Tunisie  
E-mail: drkabbaj@outlook.com  
Lot 109  
Abdelmoumen  
Boulevard Abdelmoumen  
Angle Avenue Mohamed V et Avenue Hassan II  
Casablanca  
Maroc  
Téléphone: 05 22 86 14 93